

## Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-ANNX-000258-20130513

Date de publication : 13/05/2013

Date de fin de publication : 16/07/2014

DGFIP

autres annexes

### ANNEXE - IF - Tableau récapitulatif des critères retenus en matière de CFE pour les librairies indépendantes de référence labellisées

Appréciation des critères relatifs à l'effectif, au montant du chiffre d'affaires ou de total de bilan, à la détention du capital et à l'absence de lien avec une autre entreprise par un contrat de franchise

Critères	Situation		
	Un seul exercice de 12 mois clos en N-2	Un ou plusieurs exercices clos en N-2, aucun d'une durée égale à douze mois	Pas d'exercice clos en N-2
<b>Effectif</b>	Moyenne annuelle au cours de l'année civile N-2 (ou de l'année de création ou de reprise sans proratisation)		
<b>Chiffre d'affaires</b>	Chiffre d'affaires de l'exercice clos en N-2	Chiffre d'affaires de l'année civile N-2 (si création ou reprise d'établissement : chiffre d'affaires réalisé pendant la période comprise entre la date de création ou de reprise de l'établissement et le 31/12 de l'année de création ou de reprise ramené à une période de 12 mois)	
<b>Total de bilan</b>	Total de bilan de l'exercice de 12 mois clos en N-2	Total de bilan de chaque exercice clos en N-2	Total de bilan établi à la date* d'arrêté provisoire des comptes de N-2
<b>Détention du capital</b>	Condition à remplir en permanence au cours de la période de référence		
<b>Absence de lien avec une autre entreprise par un contrat de franchise</b>	Condition à remplir en permanence au cours de la période de référence		

\* au 31 décembre de la première année d'activité si création ou reprise d'établissement

Commentaire(s) renvoyant à ce document :

[IF - Cotisation foncière des entreprises - Personnes et activités exonérées - Exonérations facultatives permanentes - Librairies indépendantes de référence labellisées](#)

[IF - Cotisation foncière des entreprises - Personnes et activités exonérées - Exonérations de plein droit permanentes - Diffuseurs de presse spécialistes](#)

[IF - Cotisation foncière des entreprises - Champ d'application - Personnes et activités exonérées - Exonérations facultatives permanentes - Disquaires indépendants](#)

[IF - Cotisation foncière des entreprises - Personnes et activités exonérées - Exonérations facultatives permanentes - Librairies autres que les librairies indépendantes de référence labellisées](#)